

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Blenkarn: Nous devrions épargner bien davantage. Nous avons besoin d'autant de capitaux que possible au Canada. Si nous pouvons obtenir ces capitaux seulement à l'étranger, nous devons nous en accommoder. Nous devons cependant avoir ces capitaux pour développer notre pays et donner de l'emploi à nos travailleurs. Un gouvernement qui a pour politique de décourager délibérément l'investissement et l'esprit d'entreprise ne peut pas être honnête et juste envers la population. Lorsqu'il y a des gens qui font la queue aux bureaux d'assurance-chômage...

M. Riis: A la soupe populaire.

M. Blenkarn: Mon ami dit à la soupe populaire. Il veut pourtant éloigner les investisseurs étrangers.

M. Riis: En effet.

M. Blenkarn: Voilà comment le député veut mettre les gens au travail. Nous avons un Programme énergétique national qui est conçu pour décourager la prospection et l'exploitation de nos richesses naturelles et qui établit délibérément des distinctions entre les investisseurs et les prospecteurs grâce à des encouragements au secteur pétrolier et à toutes sortes de trucs pour dire aux gens où il faut forer, où il faut prospecter et où il faut produire, et tout cela sera décidé de haut d'un tour d'ivoire située au lac Dow.

Pas une seule modification à la loi de l'impôt sur le revenu n'a été proposée dans le cadre du budget actuel qui a pourtant été présenté en novembre dernier. Bien que le budget ait été considéré inadéquat, ainsi que l'a déclaré le ministre des Finances devant le comité chargé de l'étude du projet de loi, nous continuons d'appliquer ses dispositions relatives au besoin d'emprunt. On se demande ensuite pourquoi les Canadiens sont découragés de ne pas connaître le sort de leurs plans différés de participation aux bénéfiques, de leurs régimes d'assurance-vie, de l'amortissement de leurs immobilisations, des impôts sur les compagnies, des fusions, de l'expansion de leurs activités commerciales et des placements effectués dans leurs filiales à l'étranger. Les Canadiens ne savent pas dans quelle situation ils se trouvent. Ils s'informent auprès de leurs comptables qui n'en savent pas plus. Le gouvernement n'en sait rien non plus. Pourtant, il a le toupet de demander à la Chambre des communes de lui octroyer les 6.6 milliards de dollars de crédit prévus dans son budget. Cela est inadmissible.

Le gouvernement se demande pourquoi il y a des chômeurs. Il se demande pourquoi les entreprises font faillite. Hier, je n'étais pas ici, mais à mon bureau de circonscription. Trois hommes d'affaires de Mississauga sont venus m'exposer les problèmes auxquels leur entreprise se heurte.

• (1730)

Dans ma ville, une société fabrique de l'outillage de broyage pour l'industrie minière. Quelle est la situation de cette société? Je peux dire à la Chambre que c'est la seule entreprise entièrement canadienne qui fabrique de l'outillage lourd de broyage pour l'industrie minière. Ses produits se vendent dans le monde entier, mais elle fera probablement faillite d'ici la fin d'août.

Comment en sommes-nous arrivés là? Le gouvernement, à son arrivée au pouvoir en 1968, a établi une société de crédit et modifié les lois fiscales qui autorisaient l'expansion du crédit à tel point que, aujourd'hui, les entreprises et les industries sont obérées. Une foule d'entreprises ont des prêts flottants à vue

qui sont en souffrance et qu'elles ne peuvent rembourser aux taux d'intérêt actuellement en vigueur, eux-mêmes attribuables à la mauvaise administration du pays. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les sociétés ont eu tendance à emprunter au lieu d'émettre des actions parce que le gouvernement a gonflé la masse monétaire à un point tel que les prêteurs n'obtenaient pas tout à fait l'équivalent du taux d'inflation. Par conséquent, il était devenu intéressant d'emprunter. Bien des entreprises sont criblées de dettes. Dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, le premier ministre Lougheed a dit que les entreprises de sa province consacraient à peu près 38 p. 100 de leur marge brute d'autofinancement au paiement d'intérêts. M. Mulholland a dit à l'audience du comité des banques que, durant le dernier trimestre de 1981, les sociétés ont dû consacrer 65.7 p. 100 de leurs revenus avant l'impôt au paiement d'intérêts. Il s'agit des sociétés ayant un actif de plus de 10 millions de dollars.

Que faire? Il faut absolument modifier notre régime fiscal pour favoriser les placements en actions, pour inciter les investisseurs à prendre des risques et promouvoir l'esprit d'entreprise. Les budgets d'octobre 1980 et de novembre 1981 ont précisément eu l'effet contraire.

J'ai déjà parlé des déficits de l'État, mais on peut voir où nous allons à mesure que les déficits augmentent. Mon collègue le député d'Etoibicoke-Centre (M. Wilson) l'a dit. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en a parlé également.

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se rendre compte de ce qui se passe quand on apprend que les entreprises du secteur manufacturier ont tourné à 75 p. 100 de leur capacité durant le dernier trimestre de 1981. Quand on retourne dans sa circonscription, on constate que les statistiques du dernier trimestre de 1981 sont dépassées, cela saute aux yeux; en effet, les entreprises tournent probablement en moyenne à 62 p. 100 de leur capacité tout au plus. Quand on est député, on doit bien se rendre compte que les impôts versés par les sociétés n'atteindront pas 15 milliards de dollars comme le prévoit le budget, mais environ 9 milliards. Il faut savoir que rien que sur l'impôt des sociétés, le gouvernement aura au bas mot 6 milliards de dollars de moins que prévu. Si les députés ont étudié les statistiques du chômage, ils doivent bien se rendre compte qu'en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, nous allons devoir verser des prestations à 1.250 millions de Canadiens recensés ou à 1.8 millions au titre du chômage réel, comme l'a si bien dit mon collègue. Où nous mèneront toutes les dépenses qu'il faut faire au titre du bien-être et de l'assistance sociale à cause de la dépression économique actuelle?

Le gouvernement a promis de faire une déclaration d'ici la fin du mois. Pourquoi ne pas faire une déclaration avant de présenter ce projet de loi? Le gouvernement présente le projet de loi, puis nous dit qu'il fera une déclaration une fois que la Chambre lui aura donné l'autorisation d'emprunter. Allons-nous continuer à appliquer les théories mêmes qui nous ont menés au dilemme devant lequel nous sommes à l'heure actuelle?

Bruce Hutchison, qui est loin d'être un conservateur, a parlé des principes des partis politiques dans l'éditorial paru le 22 mai dernier dans le *Vancouver Sun*. Voici ce qu'il disait: «Selon le cliché populaire, il n'y a pas vraiment de différence entre le gouvernement et l'opposition. Ce n'est pas vrai. Il y a